

Pourquoi et comment intégrer l'environnement dès la conception des produits ?



Pour répondre au nouveau contexte de durcissement de la réglementation et aux nouvelles demandes des clients en matière d'environnement, les **entreprises s'intéressent aux méthodologies propres à l'éco-conception** et expriment le **besoin d'être aidées et accompagnées dans son introduction**.

Le **programme ECOFAIRE vise à favoriser et à faciliter l'intégration de l'éco-conception dans les PME-PMI des Pays de la Loire de tous secteurs d'activités**. Il a pour ambition d'accompagner le développement de 15 produits plus écologiques dans les PME-PMI en tant que **vecteur de différenciation et d'innovation**.

D'ores et déjà 11 entreprises se sont engagées dans un projet d'éco-conception et 35 designers et concepteurs ont participé aux groupes Ecodesign du programme ECOFAIRE.

Nous **recherchons 4 entreprises** qui intégreront, à leur tour, le programme ECOFAIRE. Elles pourront :

- bénéficier d'un **pré-diagnostic « stratégie & éco-conception » gratuit**,
 - Vérification de l'intérêt de l'éco-conception en tant que véritable enjeu de développement pour l'entreprise et validation de la faisabilité – Entretien dans l'entreprise réalisé par les conseillers sur une demi-journée ;
 - Rédaction et remise d'un rapport confidentiel à l'entreprise.

- être accompagnées dans la **mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception par des consultants spécialisés***.
 - Bilan environnemental du produit à (re-)concevoir ;
 - Accompagnement au déploiement de la démarche.

** Financement possible à hauteur de 70% de 5 à 15 jours maximum.*

Cette action, organisée et pilotée par la SEM Régionale des Pays de la Loire, est soutenue conjointement par L'Etat, la Région et l'Ademe.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Anne-Cécile Moquet, responsable de projet ECOFAIRE - tél. 02 40 48 81 33 – ac.moquet@sem-paysdelaloire.fr